

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20230221-2023_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/05

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 9

Votants : 9

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT-ET-UN FÉVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 06/02/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANCOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Carole DECHAVANNE, Franck FOUILLAND

Secrétaire : Marlène VILLENEUVE

Délibération publiée le 23/02/2023

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe que la commune ayant moins de 500 habitants n'est pas dans l'obligation de créer un budget assainissement. Néanmoins, compte tenu du transfert prochain de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité, il est plus simple d'isoler dans un budget annexe la gestion de l'assainissement pour mieux identifier les dépenses et les recettes afférentes à cette compétence.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de créer un budget annexe assainissement.
- DÉCIDE de créer ce budget annexe assainissement avec la **nomenclature M49 développée sans autonomie financière.**
- DÉCIDE que ce budget annexe assainissement **ne sera pas soumis à TVA.**
- DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

Fait à JARNOSSE, le 21 février 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Marlène VILLENEUVE

